



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/807
17 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (MONUA)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 3 de la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1997, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat initial de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) jusqu'au 31 octobre 1997. Il est également présenté conformément au paragraphe 8 de la résolution 1127 (1997) du Conseil de sécurité en date du 28 août 1997, où le Conseil me priait notamment de lui faire rapport sur l'exécution par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) des obligations énoncées aux paragraphes 2 et 3 de la même résolution, ainsi qu'au paragraphe 16, dans lequel il me demandait de lui faire rapport sur le retrait du personnel militaire de la MONUA. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport daté du 24 septembre 1997 (S/1997/741).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Après l'adoption de la résolution 1130 (1997) du Conseil de sécurité en date du 29 septembre 1997, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, s'est entretenu séparément avec le Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos, et le chef de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, pour leur présenter les principaux éléments de la résolution mentionnée plus haut et faire le point sur le processus de paix. Agissant en étroite collaboration avec les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal), M. Beye a par ailleurs tenu des consultations approfondies avec des représentants du Gouvernement et de l'UNITA auprès de la Commission mixte afin d'accélérer résolument l'application des dispositions restant en suspens du Protocole de Lusaka et le respect de plusieurs engagements pris récemment par les parties.

3. La Commission mixte a poursuivi activement l'examen de l'exécution des trois tâches principales du processus de paix, à savoir la démilitarisation des forces de l'UNITA, la transformation de radio Vorgan en un émetteur neutre et la normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays. Une délégation gouvernementale s'est rendue à plusieurs reprises à Andulo, où elle a eu des discussions importantes avec M. Savimbi et les dirigeants de l'UNITA au sujet de plusieurs questions d'importance vitale. Grâce aux mesures prises par



le Conseil de sécurité et à certaines initiatives bilatérales, des progrès, certes lents, ont été accomplis sur les trois fronts. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1130 (1997) par laquelle elle a reporté au 30 octobre 1997 l'application des mesures énoncées dans sa résolution 1127 (1997).

4. Pour ce qui est de la démilitarisation, la MONUA a poursuivi activement la vérification et l'immatriculation des éléments de l'UNITA, ainsi que le désarmement des éléments armés "résiduels" (voir par. 10 à 12 ci-après). Plusieurs mesures concrètes ont également été prises pour faire de radio Vorgan un émetteur neutre. Après que l'UNITA eut introduit la demande requise en vue de la mise en place d'un réseau à modulation de fréquence (FM), le Gouvernement a approuvé, le 15 août, la licence d'une station FM privée appelée "Rádio Despertar" remplaçant l'émetteur sur ondes courtes existant et a par la suite attribué une fréquence à cette station à Luanda. Dans l'intervalle, radio Vorgan a réduit considérablement ses émissions de propagande hostile, ses éditoriaux appuyant bien souvent le processus de paix en cours.

5. Depuis la reprise de la normalisation de l'administration de l'État dans les zones contrôlées par l'UNITA, le 20 août 1997, le processus s'est étendu à l'ensemble du pays. Le 18 août 1997, le Groupe central opérationnel intersectoriel, l'organe mixte Gouvernement-UNITA chargé de favoriser et de suivre l'extension de l'administration de l'État, a adopté le plan de la première phase, selon lequel un total de 149 localités devraient être remises aux autorités de l'État avant la fin d'octobre 1997. Toutefois, au 15 octobre, les pouvoirs municipaux et communaux n'avaient été mis en place que dans 118 localités. Il s'agit notamment de Cuango et de Negage, deux des cinq zones d'importance stratégique contrôlées antérieurement par l'UNITA. À ce propos, M. Savimbi a fait savoir à mon Représentant spécial que la normalisation de l'administration de l'État à Andulo et Bailundo, où se trouve actuellement le quartier général central de l'UNITA, n'aurait lieu qu'après son retour à Luanda. Mon Représentant spécial et les représentants des États observateurs estiment néanmoins que cela devrait se faire dans le courant d'octobre, au besoin dans le cadre d'arrangements spéciaux à convenir entre les parties.

6. Le 6 octobre 1997, le Groupe central intersectoriel a fait le bilan des activités menées au cours de la première phase. Il a adopté le programme de la deuxième phase, qui concerne 173 autres localités où l'administration de l'État doit être mise en place.

7. Les retards subis par l'exécution du plan d'extension de l'administration de l'État s'expliquent par des obstacles de nature non seulement logistique, mais aussi politique. Si, dans l'ensemble, l'UNITA a fait preuve de coopération pour la mise en place de l'administration centrale, il n'en a pas été de même après l'adoption de la résolution 1130 (1997) du Conseil. Comme je l'indiquais dans mon rapport du 24 septembre 1997 (S/1997/741), l'exécution du plan s'est ressentie de l'insuffisance des communications et de la coordination ainsi que de problèmes de sécurité. La normalisation de l'administration de l'État est généralement bien accueillie par la population, même si des sympathisants de l'UNITA soulèvent parfois la question de symboles nationaux, tels que l'hymne et le drapeau nationaux, et s'inquiètent au sujet de la neutralité et de la discipline de la Police nationale. Ce problème est très préoccupant à Cuango

(province de Lunda Norte) et à Luau (province de Moxico). Afin d'apaiser ces craintes, la Commission mixte a prié la composante de police civile de la MONUA de lui rendre compte de l'effectif total des éléments de la Police nationale déployés dans les zones anciennement contrôlées par l'UNITA, ainsi que de leur armement. Dans le but d'accélérer la normalisation, la MONUA a continué d'offrir ses bons offices et de fournir un appui logistique aux deux parties. Dans l'intervalle, mon Représentant spécial s'est rendu le 11 octobre à Andulo pour examiner avec M. Savimbi la question de la démilitarisation des forces de l'UNITA et l'extension de l'administration de l'État et le convaincre de la nécessité de mener à bien d'urgence toutes les tâches importantes, comme l'exige le Conseil de sécurité.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Observation du cessez-le-feu

8. D'une manière générale, la situation militaire dans le pays est restée calme et stable pendant la période considérée. Des tensions ont toutefois persisté, en particulier dans les provinces de Lunda Norte, Lunda Sul, Huambo et Bié. Malgré certaines restrictions imposées à leurs activités dans les provinces de Lunda Norte et Lunda Sul, ainsi qu'à Andulo et à Bailundo, les observateurs militaires de la MONUA ont pu suivre tous les faits nouveaux importants et examiner les cas présumés de violation du cessez-le-feu. Des tensions sont cependant apparues à la suite du mouvement de troupes gouvernementales vers le grand centre de production de diamant de Cuango, dans la province de Lunda Norte, où l'administration de l'État a été récemment mise en place. Toutefois, grâce à l'intervention de mon Représentant spécial et des représentants des trois États observateurs, ces troupes ont été retirées. L'UNITA n'en continue pas moins d'affirmer que le déplacement des forces armées angolaises (FAA) dans ces zones constitue une violation du Protocole de Lusaka et vise à y détruire les structures de l'UNITA.

9. Certaines zones des provinces de Benguela et de Huila continuent de subir de graves actes de banditisme, notamment des agressions à main armée, commises entre autres par les éléments du "Corps de défense civile", dont le Gouvernement affirme qu'il n'existe plus. La Commission mixte a engagé à plusieurs reprises le Gouvernement et l'UNITA à coopérer étroitement pour mettre un terme à ce développement dangereux de la criminalité. Le Gouvernement a promis de lancer des opérations de sécurité dans les zones touchées pour arrêter et traduire en justice les éléments criminels, dans le cadre d'un plan qui sera exécuté sous la surveillance de la MONUA.

B. Accomplissement des tâches militaires

10. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 24 septembre 1997 (S/1997/741), les effectifs du personnel armé que l'UNITA avait déclaré relever de son autorité étaient de 6 052 militaires, y compris la garde personnelle du Président de l'UNITA et ce que l'on appelle la "police des mines" et les "forces résiduelles". Ce chiffre n'est généralement pas considéré comme satisfaisant, mais la MONUA n'en a pas moins entrepris de vérifier les informations communiquées en envoyant cinq équipes d'observation aux endroits où étaient concentrées les troupes en question. En dépit de retards et de difficultés de

/...

communication et de coordination avec le haut commandement de l'UNITA, l'enregistrement et le désarmement sur place de ces éléments ont commencé le 25 août 1997.

11. Au 15 octobre 1997, 5 445 éléments armés de l'UNITA de toutes catégories avaient fait l'objet de vérification : 5 148 avaient été officiellement enregistrés après avoir remis 5 454 armes de différents calibres et environ 1,8 million de munitions de différents types. Un grand nombre d'armes et de munitions ont été remises séparément à Mucusso, dans la province de Cuando Cubango. On a pu constater que 59,86 % des armes qui avaient été remises étaient encore utilisables et en bon état, alors que 18,61 % étaient inutilisables et que 21,53 % étaient utilisables mais en mauvais état. L'UNITA a remis un certain nombre de pièces d'artillerie lourde supplémentaires, mais le matériel de transmissions continue de briller par son absence. Elle n'a remis qu'un seul émetteur radio HF à l'Organisation des Nations Unies ainsi que deux véhicules blindés Kaspir inutilisables. En outre, les munitions de calibre 7,62 (pour fusil AK-47), qui sont le plus fréquemment utilisées par les soldats de l'UNITA, ne représentaient que 66 cartouches par arme, ce que la MONUA considère comme trop faible. La qualité des armes remises est également discutable, même si leur quantité a légèrement augmenté. Actuellement, la MONUA procède à un reclassement détaillé des armes et des munitions, qui pourrait modifier légèrement son évaluation finale de l'opération.

12. Parmi les forces résiduelles de l'UNITA enregistrées par l'Organisation des Nations Unies, on trouve 1 général, 1 général de brigade, 4 colonels, 24 lieutenants-colonels, 72 commandants et 241 capitaines. Ces chiffres restent insuffisants compte tenu des informations dont la MONUA dispose. Malgré la promesse faite par M. Savimbi à mon Représentant spécial lorsqu'ils se sont rencontrés à Andulo le 24 septembre, aucune information supplémentaire n'a été communiquée à l'Organisation des Nations Unies sur les effectifs totaux des éléments armés de l'UNITA. Entre-temps, celle-ci a fourni à l'Organisation une liste de 140 généraux et autres officiers supérieurs supplémentaires qui devraient être démobilisés. Le Gouvernement a considéré que la démobilisation des officiers de l'UNITA à Bailundo devrait être achevée le 23 octobre 1997.

C. Statut de la composante militaire de la MONUA

13. Au 15 octobre 1997, les unités militaires et les officiers d'état-major de la MONUA représentaient un effectif de 2 563 personnes, auquel venaient s'ajouter 226 observateurs militaires. Le rapatriement d'Angola du personnel militaire des Nations Unies, dans le cadre du plan général de retrait, qui avait été suspendu en août 1997, a repris en septembre : certains observateurs militaires et officiers d'état-major ont été rapatriés.

14. Ayant examiné l'état d'avancement des tâches militaires, mon Représentant spécial et les représentants des trois États observateurs sont convaincus que la présence d'unités militaires des Nations Unies reste nécessaire pour achever la démobilisation des forces de l'UNITA dans les trois centres de tri et de démobilisation et dans les centres militaires pour invalides de guerre. La démobilisation dans les centres de tri et de démobilisation devrait être achevée d'ici à novembre 1997; quant à la démobilisation de plusieurs milliers d'invalides de guerre, elle devrait commencer peu de temps après; le Groupe de

/...

coordination de l'assistance humanitaire estime qu'elle prendra plusieurs mois. De plus, le nombre d'incidents qui ont accompagné l'extension de l'administration de l'État à certaines provinces et l'atmosphère générale de défiance qui subsiste dans les zones qui relevaient naguère de l'autorité de l'UNITA montrent bien que la présence de troupes des Nations Unies en Angola demeure indispensable au succès du processus de paix.

15. En conséquence, j'estime qu'il importerait, si le Conseil de sécurité y consent, de reporter légèrement le retrait des troupes des Nations Unies. C'est ainsi que les plans récemment ajustés de réduction des effectifs prévoient le rapatriement d'une partie des effectifs militaires d'ici à la fin novembre 1997, le retrait progressif des troupes intervenant entre décembre 1997 et la première semaine de février 1998, époque à laquelle les effectifs de la composante militaire de la Mission devraient avoir été réduits au niveau initialement prévu pour la MONUA, indiqué au paragraphe 45 de mon rapport daté du 5 juin 1997 (S/1997/438).

IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE

16. La police civile de la MONUA, forte actuellement de 318 membres, se trouve déployée dans 46 endroits. Elle a continué de surveiller et de vérifier les différentes activités de la Police nationale angolaise afin d'en encourager la neutralité et de faciliter la circulation des personnes et des biens. Les observateurs de police civile ont aidé les parties angolaises à étendre l'administration de l'État, notamment en organisant une campagne de sensibilisation du public et en surveillant le déploiement des éléments de la Police nationale angolaise dans les zones où les autorités du Gouvernement central ont été récemment mises en place. La police civile a également continué de vérifier le cantonnement de la police d'intervention rapide dans 13 endroits de différentes zones du pays, ainsi que le dispositif de sécurité mis en place pour les dirigeants de l'UNITA. Les autorités locales ont, à plusieurs reprises, empêché les observateurs de police des Nations Unies de remplir leurs fonctions, quand elles ne les ont pas harcelés purement et simplement.

17. La sélection et l'incorporation des éléments de l'UNITA dans la Police nationale angolaise et la police d'intervention rapide ont été achevées le 30 juin 1997. Sur les 524 membres de l'UNITA ayant été choisis pour intégration, 165 ont achevé leur formation. D'autres, parmi lesquels 22 ex-officiers supérieurs de l'UNITA, suivent actuellement à Luanda une formation en vue de leur incorporation dans la Police nationale.

18. Au début de l'année, le Gouvernement a suspendu le processus de désarmement de la population civile en attendant que l'administration de l'État ait été étendue à toutes les zones qui relevaient naguère de l'autorité de l'UNITA. On constate que l'appel lancé aux civils pour qu'ils remettent volontairement leurs armes n'a guère été entendu. Il est donc urgent de renforcer cet aspect de la mise en oeuvre du processus de paix, ce que l'on pourrait faire en offrant des incitations matérielles et financières. Au cours des deux derniers mois, on a assisté à une recrudescence des actes de banditisme dans différentes parties du pays, qui a fait beaucoup de victimes et causé de nombreux dégâts matériels, ce qui montre bien qu'il faut s'employer fermement à désarmer les forces résiduelles de l'UNITA et à rassembler les armes qui se trouvent sur tout le

territoire de l'Angola : la consolidation de la paix et de la sécurité dans le pays est à ce prix.

19. Par ailleurs, la libre circulation des personnes et des biens continue d'être entravée par l'existence de nombreux postes de contrôle illégaux mis en place tant par le Gouvernement que par l'UNITA, et dans lesquels les civils sont fouillés et dépouillés sans distinction. J'ai le sentiment que le climat de sécurité et le climat politique général du pays pourraient être améliorés si l'on offrait un complément de formation à la Police nationale angolaise et à la police d'intervention rapide, qu'il convient de sensibiliser aux méthodes de police internationalement acceptées, et la MONUA est prête à fournir les conseils et la formation nécessaires à la Police nationale dans ce domaine important.

V. ASPECTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

20. Les observateurs des droits de l'homme de la police civile et de la MONUA ont continué à suivre de très près la situation des droits de l'homme dans le pays. La composante droits de l'homme de la Mission a continué à mener diverses activités concernant la promotion des droits de l'homme et la protection des personnes dans le cadre des programmes approuvés par la Commission mixte. Elle a également lancé une campagne intensive de sensibilisation du public dans plusieurs provinces angolaises. À l'heure actuelle, des mesures sont prises, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en vue de renforcer la composante, mais pour l'instant les observateurs ne sont stationnés que dans 7 des 18 provinces du pays.

21. En étroite coopération avec le Ministère de la justice et le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la composante droits de l'homme s'attache en particulier à élaborer des programmes visant à améliorer le système judiciaire du pays. À cet égard, il y a lieu de se féliciter de la création de la Commission nationale de réforme du code pénal. Pour aider à l'administration de la justice, la MONUA a établi un document qui examine les procédures pénales en vigueur concernant les violations des droits de l'homme. Par ailleurs, aux sessions tenues les 23 et 24 septembre 1997, la MONUA a présenté au Groupe ad hoc de la Commission mixte 22 cas de violations présumées des droits de l'homme. Le Groupe a confirmé que six de ces cas étaient effectivement des violations des droits de l'homme, et a recommandé l'adoption de mesures correctives. Dans le même temps, une équipe d'observateurs des droits de l'homme de l'ONU et d'observateurs de la police civile ont participé à Luanda à un séminaire consacré aux techniques d'enquête les plus récentes sur les violations de droits de l'homme.

VI. ASPECTS HUMANITAIRES

A. Secours et relèvement

22. Les organisations internationales de secours oeuvrant en Angola restent préoccupées par le manque d'accès aux populations vulnérables de certaines parties du pays, essentiellement en raison des restrictions imposées aux déplacements du personnel humanitaire. Les déplacements continus de personnes à l'intérieur du pays, l'annulation des plans de réinstallation des personnes

/...

antérieurement déplacées et les rapports faisant état d'incidents liés à la sécurité et aux mines sont d'autres sujets de préoccupation. Au cours de la période à l'examen, les organisations humanitaires ont enregistré plus de 17 000 nouvelles personnes déplacées. Bien que la réinstallation des personnes déplacées ait été différée, le Gouvernement et les organisations humanitaires prévoient, si la situation le permet, la réinstallation de plus de 19 000 d'entre elles d'ici la fin de l'année et de 19 000 autres personnes d'ici avril 1998. Dans l'intervalle, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires ont continué de fournir des secours aux 2 000 réfugiés du Rwanda et du Burundi du camp de Luau. Cette région étant récemment passée sous administration de l'État, les autorités ont permis au HCR de procéder à la vérification des nouveaux arrivants afin de déterminer leur statut.

23. En dépit de divers appels lancés au Gouvernement et à l'UNITA, des incidents provoqués par les restrictions imposées par des fonctionnaires locaux aux mouvements des organisations de secours ont continué à se produire. Un incident de ce type a eu lieu le 4 septembre 1997 lorsqu'une mission mixte composée de représentants de la MONUA, du Programme alimentaire mondial et du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire n'a pas été autorisée à franchir le point de contrôle situé sur le fleuve Luembe. L'assistance humanitaire fournie à plusieurs centaines de personnes déplacées dans la région a dû être suspendue. Le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire et ses partenaires jugent extrêmement préoccupante cette tendance qui démontre un manque de respect des principes humanitaires fondamentaux.

24. Dans cet environnement complexe, et en raison de la pénurie aiguë de ressources financières, les organismes à vocation humanitaire qui s'efforcent d'apporter une aide aux populations vulnérables n'ont cessé de se heurter à des problèmes. Le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire a donc activement poursuivi ses consultations avec des donateurs pour qu'ils financent différents projets dans le cadre de l'Appel global des Nations Unies en faveur de l'Angola lancé en 1997, qui vise à permettre aux organismes de secours de faire face aux situations humanitaires d'urgence. Si des contributions de 2 millions de dollars du Gouvernement portugais et de 5 millions de dollars du Gouvernement des États-Unis d'Amérique ont été reçues avec gratitude, la réponse globale à cet appel reste insuffisante. Il faut donc fournir d'urgence les fonds nécessaires aux grands programmes - projets de démobilisation et de secours humanitaires en faveur des populations vulnérables et des personnes déplacées. Faute de quoi, il faudra bientôt réduire ces programmes. Aussi je voudrais demander une nouvelle fois aux donateurs de répondre généreusement à l'Appel de 1997.

B. Démobilisation et intégration

25. Au cours de la période sur laquelle portait le rapport précédent, le programme de démobilisation s'est heurté à de graves difficultés du fait des obstacles politiques mis sur la voie du processus de paix, du manque de fonds et de problèmes de transport et de logistique. Néanmoins, au 15 octobre 1997, 33 967 soldats de l'UNITA avaient été démobilisés, dont 31 178 éléments de l'UNITA dans le cadre du plan de démobilisation rapide, 2 124 enfants soldats de l'UNITA et 350 des FAA.

/...

26. La mise en oeuvre du processus de démobilisation a été compromise par les changements que l'UNITA a apportés de façon systématique et injustifiée dans la destination de ses soldats démobilisés. La MONUA a enquêté sur les changements concernant les soldats démobilisés des centres de Catala et de Chitembo. Il est apparu que quelque 279 soldats qui avaient initialement choisi de s'installer dans 175 lieux différents du pays avaient été finalement installés uniquement dans six endroits, à Catala et dans ses environs, dans la province de Malange. Quelque 1 291 soldats de Chitembo, qui avaient choisi de s'installer en 302 endroits différents du pays, avaient été finalement installés en six endroits, tous situés entre Chitembo et Quito dans la province de Bié.

27. Entre-temps ont commencé les activités préparatoires à la démobilisation des invalides de guerre des centres de Jamba et Biongue, qui devrait être terminée en janvier 1998. L'exécution de cette opération dépend de la présence des unités militaires des Nations Unies, qui assurent la sécurité ainsi que de l'appui logistique apporté au personnel de l'ONU, aux organisations non gouvernementales et autres personnels humanitaires stationnés en de nombreux points du pays.

28. Le Groupe de travail technique de la démobilisation et de la réintégration de la Commission mixte met au point les procédures de démobilisation du personnel de l'UNITA qui n'a pas été incorporé dans la Police nationale, dans l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs et l'Institut pour la réintégration sociale et professionnelle des ex-combattants. Les procédures spéciales visant à permettre au personnel de l'UNITA absent des centres de sélection et de démobilisation d'être démobilisé ultérieurement par des institutions gouvernementales sont également en cours de discussion. Par ailleurs, il faudrait s'efforcer de réunir d'urgence les fonds nécessaires à la démobilisation des troupes des FAA.

29. Depuis juillet 1996, le PNUD et d'autres donateurs ont mis en oeuvre des projets d'orientation, des programmes de réintégration rapide pour les soldats démobilisés, et ont aussi appuyé la formation professionnelle et les activités de promotion de l'emploi afin d'assurer une réintégration progressive dans la vie civile. Les activités de formation professionnelle et de promotion de l'emploi devaient débiter en septembre 1996. Mais en raison de la lenteur du processus de démobilisation et du manque de fonds, ces activités n'ont démarré qu'en février 1997. En ce qui concerne la formation professionnelle, 2 000 ex-soldats sont inscrits dans différents cours dispensés dans neuf provinces. En outre, plus de 9 000 ex-militaires ont eu des entrevues en vue de participer aux programmes de réintégration et 2 260 personnes ont perçu une prime de démobilisation. Par ailleurs, 2 163 soldats démobilisés participent à des projets de réintégration sociale rapide dans quatre provinces. Deux cents autres projets analogues sont en cours d'examen.

C. Déminage

30. Le programme de déminage angolais dépend dans une très grande mesure de la disponibilité de ressources financières extérieures suffisantes. On avait espéré qu'avec le déploiement de 12 brigades de déminage angolaises dans diverses régions du pays, il serait possible de procéder au levé des champs de mines dans les 18 provinces du pays avant la fin de 1997 mais, en raison du

/...

manque de fonds et d'experts, seules sept brigades de déminage angolaises sont actuellement opérationnelles. Par ailleurs, on estime qu'il y a 2 500 champs de mines en Angola. D'après les informations disponibles, sur les 1 760 champs de mines examinés, 1 249 sont considérés comme étant "à haut risque". Sur ce nombre, seuls 157 champs ont été déminés en plus de 5 000 kilomètres de routes. On comprend dès lors l'urgente nécessité d'assurer un financement suffisant pour les activités de déminage en Angola et je lance une fois de plus un appel aux donateurs pour qu'ils fournissent l'aide nécessaire à cette opération humanitaire vitale.

VII. ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES

31. Au cours de la période considérée, la situation économique a été marquée par la persistance des déséquilibres macroéconomiques. L'économie angolaise souffre toujours de distorsions considérables qui ont des effets extrêmement négatifs sur la majorité de la population. Le Gouvernement a réussi à limiter l'octroi de crédits bancaires durant la plus grande partie de la période considérée, ce qui a permis de freiner l'inflation. Toutefois, les arriérés de paiement continuent de s'accumuler en raison de l'importance du déficit budgétaire. Le contrôle de la croissance de la monnaie et du crédit a semblé se relâcher au milieu de l'année lorsque le Gouvernement a repris le versement des traitements et a procédé à une importante dévaluation de la monnaie nationale, ce qui a eu pour effet d'augmenter le taux d'inflation mensuel et de creuser considérablement l'écart entre les taux de change parallèle et officiel.

32. Le taux d'inflation mensuel, qui a été maintenu à moins de 10 %, a atteint 1,5 % en juillet, 6,5 % en août et 4,5 % au cours des deux premières semaines de septembre 1997. Toutefois, les prix sur les marchés locaux sont restés excessivement élevés. Si les retards dans le versement des traitements et les autres arriérés publics ont permis de maintenir artificiellement le taux d'inflation mensuel à un niveau relativement bas, la reprise du versement des traitements et la lenteur du processus de paix auront, selon toute probabilité, des effets négatifs sur le taux de change et l'inflation.

33. En ce qui concerne la stratégie économique globale, le Gouvernement, avec l'aide du PNUD, a engagé une équipe d'experts internationaux pour préparer un cadre national de politique générale à moyen terme qui devrait permettre d'adopter des mesures stratégiques pour stabiliser l'économie, assurer le relèvement et amorcer le développement. Dans l'intervalle, le pays a continué d'attirer des investisseurs potentiels et plusieurs délégations étrangères qui ont récemment visité l'Angola ont fait part de leur intention d'investir dans plusieurs projets. Toutefois, beaucoup d'investisseurs potentiels se demandent si l'Angola sera capable de réduire sensiblement l'inflation sans recourir à un programme d'ajustement radical.

34. Le programme de relèvement des communautés de l'Angola a été axé sur le renforcement des capacités du Gouvernement à gérer et à coordonner les activités aux niveaux national et provincial. À ce jour, 9,7 millions de dollars ont été versés au compte du programme par l'intermédiaire du PNUD et ont été utilisés ou prévus pour la remise en état des bâtiments administratifs dans les provinces de Bengo, Huambo et Uige. Des projets de relèvement sont également en cours de réalisation dans les domaines de la formation des enseignants, de l'agriculture

/...

et de la santé. Des groupes techniques ont été mis en place dans 11 des 18 provinces angolaises pour coordonner ces activités. Toutefois, le programme a été quelque peu perturbé par la lenteur de la normalisation du fonctionnement de l'administration publique. Les retards enregistrés dans la convocation du Comité central de coordination, qui est un organe interministériel, se sont également répercutés sur le déroulement du programme. Jusqu'à présent, la totalité des quelque 41 millions de dollars a été déboursée et des accords portant sur un montant total de 214 millions de dollars ont été signés avec les donateurs pour l'exécution du programme de relèvement des communautés.

35. Dans le même temps, un programme de renforcement des capacités, qui vise à améliorer les capacités du Gouvernement angolais à coordonner les activités humanitaires et de réintégration sociale, a été mis au point avec l'aide du PNUD. L'exécution de ce projet dont le coût est estimé à 2,9 millions de dollars devrait commencer à la mi-octobre 1997 et s'étaler sur 18 mois.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

36. Dans sa résolution 49/233 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a autorisé à engager des dépenses d'un montant brut de 49 975 500 dollars pour couvrir les dépenses essentielles liées à la transition, à partir du 1er juillet 1997, de l'UNAVEM III à la MONUA, et assurer la poursuite de la Mission, en attendant que l'Assemblée examine le budget que j'ai proposé. Les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 s'élève à un montant brut de 162 138 000 dollars.

37. Le projet de budget prévoit, entre autres, le rapatriement progressif des contingents militaires, qui passeront de 2 602 personnes au 1er octobre 1997 à 170 personnes au 1er janvier 1998. Si le Conseil décide de proroger le mandat de la Mission, comme je le recommande au paragraphe 43 ci-dessous, et retient ma proposition de reporter légèrement le retrait des unités constituées, les éventuelles demandes de ressources supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires seront présentées à l'Assemblée générale durant la session en cours.

38. Au 30 septembre 1997, les contributions non acquittées au compte spécial de l'UNAVEM/MONUA pour la période allant du démarrage de la Mission au 30 juin 1997 se sont élevées à 89,2 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 747,5 millions de dollars au 30 septembre 1997.

IX. OBSERVATIONS

39. Depuis la publication de mon dernier rapport (S/1997/741), le 24 septembre 1997, le processus de paix n'a pas sensiblement avancé en Angola.

40. Je reste particulièrement préoccupé par la lenteur de l'opération de démilitarisation de l'UNITA, qui est absolument indispensable pour l'application des dispositions du Protocole de Lusaka. De même, le ralentissement constaté récemment dans l'extension de l'administration de l'État aux zones relevant de l'autorité de l'UNITA est inquiétant. J'espère que ce contretemps n'annonce pas une nouvelle série de retards prolongés, comme cela a été souvent le cas durant les étapes antérieures du processus de paix. J'engage l'UNITA à prendre

/...

d'urgence des dispositions pour que le transfert de toutes les zones qu'elle contrôle à l'autorité gouvernementale puisse être assuré et à faire en sorte que ses structures locales coopèrent sans arrière-pensées avec les administrations publiques nouvellement installées. Si de nouvelles mesures concrètes ne sont pas prises pour accélérer l'exécution des tâches restantes, notamment la transformation de radio Vorgan en une radio non partisane, on ne pourra pas dire que l'UNITA a fait tout son possible pour appliquer toutes les dispositions de la résolution 1127 (1997) du Conseil.

41. Je demande une nouvelle fois instamment au Gouvernement et à l'UNITA de prendre des mesures spécifiques à même de renforcer leur confiance mutuelle et d'améliorer les perspectives de la réconciliation nationale. J'en appelle au Président dos Santos et à M. Savimbi pour qu'ils se rencontrent le plus tôt possible en Angola afin de parachever dans les plus brefs délais l'application du Protocole de Lusaka.

42. J'engage également le Gouvernement à informer la MONUA, conformément à la procédure établie, de tous les mouvements de ses troupes. À cet égard, les rapports faisant état de la présence d'éléments angolais armés dans la République du Congo sont très préoccupants. J'en appelle à toutes les parties concernées pour qu'elles s'abstiennent de mener toute action qui pourrait exacerber les tensions dans ce pays déchiré par la guerre.

43. Étant donné ces circonstances, j'estime qu'il serait prudent de reporter légèrement le retrait des unités militaires des Nations Unies de l'Angola comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus. L'étape critique que traverse actuellement le processus de paix exige une plus grande participation et un appui plus important au niveau international. C'est pour ces raisons que je recommande de proroger de trois mois le mandat de la MONUA, jusqu'au 31 janvier 1998.

44. J'ai souligné dans mes rapports précédents que la bonne volonté de la communauté internationale dépendait de la régularité des progrès du processus de paix. Cela étant, il importe de déployer tous les efforts nécessaires pour faire en sorte que les acquis obtenus jusqu'à présent soient renforcés par une aide financière et matérielle suffisante de la part de la communauté des donateurs, notamment pour financer la réintégration des soldats démobilisés, les activités de déminage et d'autres projets humanitaires urgents.

45. En conclusion, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial et à tout le personnel civil et militaire et aux membres de la police de la MONUA ainsi qu'au personnel des programmes et institutions de l'ONU pour leur contribution remarquable au processus de paix en Angola.

AnnexeMission d'observation des Nations Unies en Angola — Contributions
au 15 octobre 1997

| Pays | Observateurs militaires | Membres de la police civile | Officiers d'état-major ^a | Troupes | Total |
|-----------------------------|----------------------------|--------------------------------|--|--------------|--------------|
| Bangladesh | 10 | 22 | 3 | 90 | 125 |
| Brésil | 19 | 21 | 1 | — | 41 |
| Bulgarie | 9 | 20 | — | — | 29 |
| Congo, République du | 3 | — | — | — | 4 |
| Égypte | 10 | 19 | 1 ^b | — | 30 |
| Fédération de Russie | 3 | — | 1 | 129 | 134 |
| France | 3 | — | — | — | 3 |
| Guinée-Bissau | 3 | 4 | — | — | 7 |
| Hongrie | 10 | 8 | — | — | 18 |
| Inde | 20 | 17 | 33 ^b | 390 | 460 |
| Jordanie | 17 | 20 | 1 | — | 38 |
| Kenya | 10 | — | — | — | 10 |
| Malaisie | 19 | 20 | — | — | 39 |
| Mali | 9 | 20 | — | — | 29 |
| Namibie | — | — | — | 194 | 194 |
| Nigéria | 16 | 20 | — | — | 36 |
| Norvège | 3 | — | — | — | 3 |
| Nouvelle-Zélande | 3 | — | 1 ^b | — | 4 |
| Pakistan | 3 | — | 7 ^b | — | 13 |
| Pays-Bas | — | — | — | — | 0 |
| Pologne | 5 | — | — | — | 5 |
| Portugal | 4 | 38 | 6 | 359 | 414 |
| République-Unie de Tanzanie | — | 3 | — | — | 3 |
| Roumanie | — | — | 1 | 150 | 151 |
| Sénégal | 10 | — | — | — | 10 |
| Slovaquie | 5 | — | — | — | 5 |
| Suède | 3 | 21 | — | — | 24 |
| Ukraine | 5 | 3 | 2 | — | 10 |
| Uruguay | 3 | 25 | 4 ^b | — | 32 |
| Zambie | 8 | 15 | 6 | 497 | 526 |
| Zimbabwe | 13 | 22 | 25 | 662 | 722 |
| Total | 226 | 318 | 92 | 2 471 | 3 117 |

^a Y compris la police militaire.

^b Y compris les spécialistes militaires à l'école de déminage et dans l'administration des zones de cantonnement.

/...

